Sara Picazo Fraignac
75019 Paris
0764825546
cybersara@gmail.com

Conseil Départemental de la Ville de Paris de l'Ordre des Médecins
105 boulevard Pereire
75017 Paris
Téléphone : 01 44 43 47 00
Email : cd.75@ordre.medecin.fr

Objet : Plainte à l’encontre du Docteur Antoine Harlé

Madame, Monsieur,

Je vous adresse cette lettre afin de déposer une plainte formelle à l’encontre du Docteur Antoine Harlé, psychiatre, qui m’a suivie en consultation pendant 25 ans, de 1996 à 2021. Les manquements graves qu’il a commis ont eu des conséquences particulièrement néfastes sur ma santé mentale, mon parcours de soins, ainsi que ma vie personnelle et professionnelle.

Durant toutes ces années de suivi, le Dr Harlé n’a jamais su identifier ni prendre en compte mon handicap, alors même que j’ai été diagnostiquée en 2022 avec un Trouble du Spectre de l’Autisme (TSA). Ce manque de discernement et d’adaptation a entretenu une profonde incompréhension de mes difficultés, contribuant progressivement à la dégradation de ma santé mentale. En l’absence d’un accompagnement approprié, j’ai dû faire face seule à des obstacles majeurs, tant dans ma vie professionnelle que sociale et affective. Cette errance médicale, marquée par des erreurs répétées de traitement — notamment la prescription de médicaments inadaptés déclenchant des effets délirants (paradoxales) — m’a conduite à plusieurs épisodes dépressifs et états d’épuisement extrême, jusqu’à être hospitalisée à quatre reprises en psychiatrie.

Il a également minimisé, voire ignoré, les violences conjugales que j’ai subies. Lorsque j’ai tenté de lui confier ces situations, il a considéré mes récits comme relevant du délire, ce qui a aggravé ma détresse et retardé toute prise en charge adaptée. Plus grave encore, en relisant les comptes rendus médicaux que le Dr Harlé a rédigés, je me suis aperçue qu’il n’avait pas cru à mon témoignage concernant un viol que j’ai subi. Il a laissé entendre que ce que je décrivais n’était pas une réalité mais un délire. Ce

doute exprimé dans mon dossier a eu des répercussions majeures : Cette négation de ma parole sur un traumatisme aussi grave a provoqué des souffrances psychologiques durables et a contribué à l'aggravation de mon état.

En 2016, il a dit à l'hôpital Maison blanche Lasalle par téléphone, je le lis dans mon dossier médical que je souffrais d'un délire paranoïaque à bas bruit et permanent. Or, à moi, il tenait un discours différent, disant que je ne faisais que des délires occasionnels liés à des difficultés relationnelles. Il a orienté les autres professionnels de santé vers une interprétation erronée de ma situation, influençant négativement leur prise en charge. Ce double discours a contribué à entretenir la confusion autour de mon état de santé. Cette étiquette inscrite dans mon dossier a été lourde de conséquences, notamment lors de mon hospitalisation psychiatrique de 2016, où je devais me défendre devant le juge des libertés et de la détention qui m'a complètement enfermé sans aménagement, et le personnel médical s'est appuyé sur ces informations pour guider sa prise en charge, au détriment de la réalité de mon état.

Par ailleurs, à ce même hôpital, maison Blanche Lasalle, en 2016, le Dr Harlé a dit au corps médical une mention inappropriée et grave : il a indiqué que j'étais suivie par un médecin « très religieux », sans aucune pertinence médicale et en violation totale du secret médical. Cette mention, liée à une appartenance religieuse supposée, n'avait rien à faire dans un dossier de santé. Ce type d'information, non seulement déplacée, aurait pu entraîner de lourdes conséquences pour moi si elle avait été lue dans un autre contexte, notamment dans un service hospitalier sans médiation adéquate, sans maraude. Ce qui n'était pas le cas,
Heureusement ! pour moi dans mon malheur !
Je rappelle que la loi interdit la divulgation de données personnelles sensibles, dont la religion, sans consentement explicite du patient. Le fait qu'un médecin psychiatre mentionne ce type de jugement dans un compte rendu pose un grave problème d'éthique et de respect de la vie privée.

Le Dr Harlé ne m'a pas écoutée alors que je lui exprimais régulièrement un mal-être profond dès le début de notre suivi. Avec le recul, je me rends compte que les anxiolytiques qu'il m'a prescrits avaient chez moi des effets paradoxaux, et qu'il n'a jamais pris en compte cette réalité. Ce défaut de reconnaissance et de réajustement thérapeutique a contribué à l'aggravation de ma dépression et de mon épuisement psychologique, ce qui a conduit à quatre hospitalisations psychiatriques évitables si ma souffrance avait été mieux entendue et prise en charge.

En 2019, alors que je souffrais de douleurs intenses liées à un problème de vésicule biliaire, le Dr Harlé a refusé dans un premier temps de me prescrire une prise de sang en urgence, malgré mes demandes répétées dans son cabinet et plier en deux de douleurs. J’ai dû le supplier pour qu’il accepte enfin de me la prescrire, n’ayant pas la possibilité de consulter rapidement mon médecin traitant, le Dr Collas, qui se trouvait trop éloigné. Les résultats de l’analyse sanguine ont révélé une urgence médicale, au point que le laboratoire m’a appelée avec inquiétude et a également alerté le Dr Harlé.

De plus, malgré ma stabilisation sous Amilsulpride, le Dr Harlé a insisté pour que je retourne à un ancien traitement par Abilify, contre l’avis de ma neurologue qui recommandait de ne rien modifier. Or, entre 2010 et 2016, le traitement par Abilify s’était montré inefficace : il nécessitait des augmentations constantes de doses sans amélioration réelle de mon état. Le Dr Harlé n’a tenu compte ni de mon vécu ni des recommandations médicales de mes autres spécialistes, illustrant une fois de plus un manque de discernement et d’écoute dans le suivi médicamenteux.

En thérapie de couple, il a adopté une posture systématiquement biaisée, m’imposant de faire seule les efforts pour maintenir la relation, sans jamais questionner les comportements de mon conjoint. Lors de conflits conjugaux majeurs, il a même proposé une augmentation de traitement uniquement sur la base du fait que je m’exprimais avec intensité. Cette façon de faire m’a fortement déstabilisée et a contribué à mon sentiment d’injustice.

En raison des nombreuses erreurs du Dr Harlé, j’ai traversé un parcours professionnel extrêmement difficile. Son incapacité à détecter mon handicap autistique pendant 25 ans m’a privé de soutiens essentiels, notamment l’accès à l’Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), à la Carte Mobilité Inclusion (CMI invalidité), la gratuité des transports pour les handicapées, RQTH à vie et à un accompagnement spécialisé qui m’auraient permis de mieux comprendre et développer mes compétences sociales, tout en réduisant le stress constant lié à la recherche d’emploi.

Cette méconnaissance de mon trouble a eu des conséquences concrètes : plongée dans un monde du travail hautement concurrentiel, en pleine période de chômage massif, j’ai dû me battre à armes inégales, sans comprendre pourquoi j’éprouvais tant de difficultés à m’adapter. Cela a accentué ma vulnérabilité psychologique. Pôle emploi, les structures d’accompagnement et les travailleurs sociaux eux-mêmes n’ont jamais su identifier mon handicap, et m’ont parfois jugée à tort comme une personne peu volontaire ou paresseuse comme lui-même par ses multiples

réflexions me le faisant comprendre. En réalité, j’étais une personne en souffrance, non diagnostiquée, qui tentait de survivre dans un système inadapté à sa condition.

Ce double fardeau – celui de mon handicap invisible et celui d’un contexte économique difficile – a contribué à une précarisation durable de ma vie professionnelle et personnelle. Et je le vois bien aujourd’hui, ces nouvelles aides acquises (carte cmi invalidité, AAH, gratuité des transports par la mairie, RQTH à vie, pouvoir demander la place prioritaire dans les transports communs et éviter une trop grande file d’attente) sont un grand soutien pour moi dans le monde du travail, dans ma vie quotidienne et dans ma vie sentimentale. Cela me permet d’avoir moins de stress pour aborder ma recherche d’emploi, plus de compréhension dans le monde et les gens ont plus d’empathie de compréhension à mon égard.

Par ailleurs, le Dr Harlé a refusé de me transmettre directement mon dossier médical lorsque j’en ai fait la demande. Il souhaitait le remettre uniquement à mon nouveau psychiatre, contre ma volonté. Je tenais à exercer mon droit d’accès direct à mes informations personnelles, et ne souhaitais pas que mon nouveau médecin soit influencé par les erreurs contenues dans le dossier de M. Harlé. Ce dernier a persisté dans son refus, me forçant à saisir l’Ordre des Médecins pour obtenir gain de cause et accéder enfin à mes documents médicaux, comme la loi m’y autorise et encore actuellement il dit m’avoir tout donné alors qu’il manque toute la partie psychanalytique entre 1996 à 2004 et d’autres manquements.

En 2024, le Dr Harlé m’a proposé un entretien oral dans son cabinet afin de s’expliquer. J’ai refusé cette rencontre, car ses propos n’auraient pas été consignés par écrit. En tant que personne autiste, il m’est difficile de saisir pleinement le sens et les implications d’un échange oral, contrairement à un support écrit, ce que je lui ai clairement expliqué par lettre recommandée. Il n’a toutefois pas tenu compte de cette difficulté. Cette démarche, sans aucune transparence ni trace écrite, m’a paru inacceptable, d’autant plus que juridiquement, un échange oral n’a aucune valeur probante.

Les fautes professionnelles du Dr Harlé ont causé des souffrances évitables, empêché un diagnostic précoce, retardé l’accès à des dispositifs de soutien, nui à ma santé mentale, a empêché le corps médical de l’hôpital de me prendre en charge correctement, a fini par détériorer profondément ma confiance dans le corps médical et n’a pas respecté ma vie privée religieuse.

Je vous prie de bien vouloir examiner ma plainte et de prendre les mesures appropriées. Je suis disponible pour fournir tout document ou témoignage nécessaire à l’instruction de ce dossier.

Dans l’attente de votre réponse, je vous adresse, Madame, Monsieur, mes salutations respectueuses.

Sara Picazo Fraignac